

I. Tarifs

Les tarifs de la restauration, calculés au forfait, sont arrêtés annuellement par le Conseil Régional pour l'année civile. De nouveaux tarifs seront définis en décembre prochain pour l'année 2017.

- ✓ Forfait annuel 5 jours : 507.50€
- ✓ Forfait annuel 4 jours : 427.00€

II. Fonctionnement

Le choix engage pour un trimestre entier et le changement de régime doit se faire par écrit 2 semaines avant le début de chaque trimestre. En l'absence de document écrit, l'ancienne situation continuera d'être prise en compte, avec toutes ses conséquences financières.

Afin de permettre aux élèves de choisir le forfait qui leur convient le mieux en fonction de leur emploi du temps, tous les élèves demi-pensionnaires seront inscrits au forfait 4 jours pour la 1^{ère} quinzaine de septembre : le choix définitif devra être signalé à l'intendance avant le 23 septembre.

Pour les élèves externes, nous proposons un système d'achat qui permet de ne payer que les repas consommés. Le coût unitaire du repas est de 3.60€ en 2016 (prévoir une augmentation au 1^{er} janvier 2017 : consulter le service intendance en décembre).

L'accès au self est géré par une carte qui est la propriété de l'élève. Il est le seul responsable et elle ne peut être « prêtée ». En cas de perte ou de vol de celle-ci, vous devez le déclarer au plus vite à l'intendance afin de pourvoir à son renouvellement qui sera facturé 8€. L'élève non muni de sa carte ou de son ticket ne pourra accéder au self.

III. Facturation

Les factures de frais scolaires sont distribuées aux élèves au cours des mois d'octobre, de janvier et d'avril. Le règlement sera à effectuer, au lycée, en espèces ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Sivard de Beaulieu.

Impératif : Joindre un relevé d'identité bancaire. Ce relevé sert à payer les bourses, les aides éventuelles, les versements de trop-perçu...

✂

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Choix de la demi-pension

- Forfait 5 jours Forfait 4 jours Externe

Signature du responsable légal